

Image not found or type unknown



Reconnaissance en paternité

Par **Nira43**, le **23/01/2016** à **17:11**

Bonjour, Mon fils vient d'avoir 1 an et je voulais savoir combien de temps avait un père pour reconnaître son enfant? Quelles sont les démarches à suivre pour cela? Doit-il simplement se rendre en mairie ou bien doit-il passer par un tribunal? Merci à vous pour votre réponse, Cordialement, Sabine B.

Par **cocotte1003**, le **23/01/2016** à **17:50**

Bonjour, il suffit d'aller dans une mairie pour reconnaître un enfant. Aucun problème si aucun homme ne l'a reconnu avant. Il peut le faire à tout moment mais après les deux ans de l'enfant, le père n'obtiendra pas l'autorité parentale sans en passer par un juge ou avec l'accord de la mère, cordialement